

Marchandises dangereuses - Cat. 6 - hors Classe 7 - Initiale

Agents d'acceptation du fret



NIVEAU

Formation initiale



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter les marchandises dangereuses à l'exception des matières radioactives (classe 7).



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'accepter les marchandises dangereuses, à l'exception des matières radioactives, conformément aux exigences de la réglementation.



CONTENU

Théorie

- Objet de la Réglementation et principes généraux
- Champ d'application.
- Restrictions.
- Classification.
- Identification.
- Emballage.
- Spécifications et épreuves de résistance des emballages.
- Marquage et étiquetage.
- Documentation.
- Manutention.
- Matières radioactives – sensibilisation.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif

28 heures / 4 jours.

 **Prérequis**

Aucun.

 **Méthode**

- Théorie dispensée en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Exercices en continu.
Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations)

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>